

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3552

Musée des beaux-arts, place des Terreaux à Lyon 1er - Opération 01013119 - Aménagement de locaux (archives et bureaux) - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3552 - MUSEE DES BEAUX-ARTS, PLACE DES TERREAUX A LYON 1ER - OPERATION 01013119 - AMENAGEMENT DE LOCAUX (ARCHIVES ET BUREAUX) - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2015-2020 qui comprend le projet « Musée des beaux-arts : conservation du patrimoine ».

Par délibération n° 2017/3475 du 18 décembre 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle de « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », AP 2015-1, programme 00005.

Pour pallier un manque de surface dans les locaux aménagés au sein du Palais Saint-Pierre, les services du Musée des beaux-arts sont actuellement contraints d'utiliser des locaux en location, situés en dehors de l'emprise du Palais. La Ville de Lyon a donc engagé une réflexion sur la réutilisation de locaux actuellement vacants, situés au 15, place des Terreaux à Lyon 1^{er}, dans la continuité des locaux du Musée.

Les études de faisabilité, tenant compte du caractère historique des locaux et de la fragilité des structures anciennes existantes, ont conclu à une possibilité d'aménagement d'une partie des surfaces disponibles, incluant à chaque niveau un passage vers les locaux du Musée :

- aménagement du sous-sol en locaux de stockage et archives pour la bibliothèque ;
- aménagement du rez-de-chaussée et de la mezzanine pour les bureaux du service développement ;
- aménagement du R+1 en archives pour la documentation.

Les travaux se feront avec l'accord de la DRAC et comprendront un raccordement avec l'ensemble des installations techniques du Musée (chauffage électricité, SSI, alarme, ventilation).

Un diagnostic ayant révélé la présence de plomb dans les peintures anciennes, elles ne seront pas retirées mais recouvertes par une peinture compatible avec le support.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00005.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la Direction de la Construction.

En phase d'APD (avant-projet définitif), l'opération est estimée à 510 000 € TTC (valeur décembre 2017, compris mobilier). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », programme 00005.

Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/3475 du 18 décembre 2017 ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération n° 01013119 « Musée des beaux-arts - Aménagement de locaux (archives et bureaux) » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 », programme 00005.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme n° 00005, AP n° 2015-1, opération n° 01013119, et imputées aux chapitres 20 et 23 et autres, fonction 322, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 16 000 €;
- 2017 : 22 000 €;
- 2018 : 460 000 €;
- 2019 : 12 000 €

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY